

ALLOCUTION PRONONCEE PAR CHRISTIAN DEMUYNCK, SÉNATEUR-MAIRE, A L'OCCASION DU DEBAT SUR L'EXECUTION DES CREDITS DE LA MISSION « SECURITE », LUNDI 23 JUILLET 2007.

Monsieur le Président,

Madame le Ministre,

Mes chers collègues,

La récente élection présidentielle a marqué et entériné une formidable volonté de rupture du peuple français et cela à tous les échelons de l'action publique. Au cœur de la rupture depuis 2002, la sécurité fait toujours office de priorité pour nos compatriotes qui ont démontré leur attachement à l'action de Nicolas SARKOZY au ministère de l'Intérieur. Le projet de loi sur la récidive de Rachida DATI adopté par les deux chambres et qui vise à renforcer les sanctions pénales à l'encontre des

multirécidivistes y compris les mineurs de plus de 16 ans s'inscrit dans la continuité de la politique de sécurité entreprise depuis cinq ans et tend à favoriser l'émergence d'une gestion plus globale de la délinquance.

Néanmoins, la route est encore longue et l'obligation de résultat incontournable.

Et, si au plan national les résultats sont à saluer, dans mon département, la Seine-Saint-Denis, la situation de l'insécurité s'aggrave malgré les efforts considérables des forces de l'ordre et des services de l'Etat. D'ailleurs, à ce titre, je tiens à saluer, Jean-François CORDET, un des meilleurs préfets qu'ait connu le département et dont le discours de vérité aura grandement servi la Seine-Saint-Denis mais à son détriment peut-être ? Espérons simplement qu'il n'ait pas été sanctionné pour

seulement avoir rempli son rôle en disant une vérité qui dérange sûrement...

Les objectifs affichés du budget 2006 au titre des programmes police et gendarmerie qui se chiffrent à hauteur de 15,7 milliards d'euros d'autorisations d'engagement résident dans l'utilisation efficace des forces de l'ordre pour répondre à l'insécurité et pour ce faire au recrutement de 3 300 personnels de police et de gendarmerie supplémentaires. Cependant, force est de constater que la situation en Seine-Saint-Denis ne remplit pas les objectifs annoncés et dénote d'un bilan global extrêmement positif.

Dans mon département, la délinquance progresse et l'implantation des forces de l'ordre est compliquée. A titre d'illustration, le départ en septembre prochain de 250 policiers dans le

département et l'incertitude qui entoure leur remplacement immédiat renforcent l'inquiétude de la population. Pourtant, cette situation pourrait être écartée par la mise en œuvre d'une politique de gestion du personnel plus à même de répondre aux risques de vacance de poste et je pense principalement au délai trop long de remplacement des départs à la retraite. Une véritable politique des ressources humaines permettrait d'assurer la continuité des effectifs et une meilleure transmission des compétences, notamment par la mise en œuvre du « tuilage », c'est-à-dire d'une durée adaptée pendant laquelle les fonctionnaires partant à la retraite s'occupent de l'installation des arrivants. Cette coopération entre les générations est nécessaire à la transmission des expériences et à l'implantation des nouveaux effectifs.

Par ailleurs, le problème de l'incitation et de la fidélisation des personnels de police reste un sujet central dans un département qui fait souvent office d'épouvantail pour les policiers les plus expérimentés. L'incitation à l'adresse des fonctionnaires de police est prévu au budget 2006 du programme « Police nationale » et implique à hauteur de 33 millions d'euros, des prêts à taux zéro, des places en crèche et des logements supplémentaires dans ces Zones Urbaines Sensibles. Cette démarche est un premier pas vers cette incitation et mérite d'être approfondie.

L'autre problématique concerne la fidélisation. A l'heure actuelle en Seine-Saint-Denis, les cadres de la police partent quasi systématiquement au terme des deux ou au maximum trois années réglementaires de présence qui les lient à une même affectation. Cette situation entraîne un

roulement permanent des policiers et empêche toute entreprise de familiarisation des forces de l'ordre avec la population. Un élément de réponse à ce « turnover » constant réside certainement dans les primes de fidélisation. Actuellement, cette prime s'élève à 805 euros par an soit 67 euros par mois, ce qui vous en conviendrez, n'est pas cher payé au regard du travail remarquable des hommes et des femmes qui assurent quotidiennement la sécurité publique. Un effort substantiel doit être fourni en la matière.

En somme, Madame le Ministre, au-delà d'un bon équilibre en 2006 entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement pour la mission « sécurité », pouvez-vous nous indiquer comment parvenir à instituer une politique des ressources humaines véritablement efficace et adaptée aux spécificités de chaque territoire et

notamment sur les délais de remplacement des départs à la retraite dans la police et la gendarmerie ? Par ailleurs, comment favoriser en Zone Urbaine Sensible l'implantation d'effectifs de police mieux considérés, davantage soutenus et plus formés ?